

## **Projet d'installation de panneaux voltaïques sur le site de la Ferrade : une réponse peu satisfaisante aux multiples enjeux de la crise écologique en cours.**

*Message adressé le 3 mars 2023 à l'ensemble du Comité Social d'Administration du Centre Nouvelle Aquitaine-Bordeaux et à son président,*

*Copie à la Responsable RSE du Centre et à la Direction RSE de l'Etablissement*

Lors du dernier CSA de centre, il a été présenté aux membres du tout nouveau comité un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la Ferrade à Villenave-d'Ornon. Suite à une interpellation des élu.e.s de SUD-Recherche qui s'interrogeaient notamment sur sa localisation, le président du centre M. Laviolle a bien voulu quelques jours après nous communiquer des éléments de contexte et de réalisation. Nous l'en remercions vivement et espérons que pour le prochain CSA, ces documents soient disponibles en amont de la réunion afin de permettre de meilleures discussions et non de donner l'impression d'une écoute complaisante alors que les décisions sont déjà prises.

À première vue, ce projet répond à la nécessité urgente, que bien peu de personnes contestent aujourd'hui, de décarboner notre économie ; les derniers rapports du GIEC et communiqués de l'ONU étant explicites sur cette question, après des dizaines d'années d'alertes répétées, qu'à Solidaires nous portons aussi régulièrement. Ainsi, l'installation de panneaux solaires semblerait offrir une solution simple à tous nos soucis de société droguée à la croissance et à l'énergie bon marché. À l'instar d'autres projets estampillés « économie verte », « décarbonée » « pour la transition écologique » ou autre slogan publicitaire du moment, une telle installation se doit d'être raisonnée au regard d'autres enjeux. Or nous craignons que ceux-ci ne soient guère considérés dans une décision qui pourrait au final être portée par des intérêts plus économiques qu'environnementaux.

Nous nous interrogeons en effet sur le choix de l'emplacement du projet, en bas du domaine de la Grande Ferrade, sur une zone non encore artificialisée. Le projet porte sur 2500 m<sup>2</sup> de panneaux qui seront posés au sol via des micro-pieux. Il nous semble que malgré le surcoût, il serait plus cohérent d'installer ces panneaux sur des surfaces déjà imperméabilisées, comme les nombreux parkings présents sur le site. Ceci aurait plusieurs avantages et mettrait notre organisme en conformité avec ses prétentions environnementales, en le rendant réellement exemplaire en la matière. En effet, alors que la France et en particulier la Gironde et les Landes, se couvrent de parcs photovoltaïques au détriment d'espaces naturels et agricoles, il apparaîtrait en premier lieu important que l'INRAE ne contribue pas à accentuer cette artificialisation des sols, ce qui serait un bien mauvais signal envoyé à nos concitoyens et concitoyennes, qui s'interrogent de plus en plus sur les objectifs et les conséquences de la recherche scientifique. Sur la Grande Ferrade, outre que l'installation de ces panneaux sur la zone définie aurait des effets négatifs sur la biodiversité (que nous ne compenserons que bien faiblement malgré l'annonce de la présidence du centre, avec les très symboliques moutons entretenant les interstices laissés par les panneaux), le sol recouvert renforcera les effets de bulles de chaleur liées à l'urbanisation continue que connaît la métropole. À l'inverse, une installation de panneaux sur des surfaces bitumées comme les parkings aurait probablement un effet plus limité sur le bilan de chaleur, voire bénéfique en permettant de garer les véhicules à l'ombre lors des fortes chaleurs que nous connaissons désormais chaque été. C'est le choix responsable d'autres établissements comme l'Université de Bordeaux (qui pourtant dispose de très nombreux terrains encore non artificialisés) ou l'Institut Agro Montpellier (qui a installé un hangar sur son parking d'entrée). Une décision de laisser libre la zone initialement choisie devrait pouvoir s'y assortir d'un défi de restauration, en favorisant ou plantant des espèces herbacées et ligneuses capables de résister aux changements climatiques actuels. Ce faisant, cette parcelle retrouverait de nombreux services, assurant un rôle de régulation thermique, de refuge pour la biodiversité ou d'épurateur de l'air urbain. Sur ce point, rappelons tout de même qu'un projet de forêt jardin avait été proposé par SUD-Recherche à maintes reprises, sans avoir retenu l'attention de la présidence de centre.

Il est vrai qu'installer des panneaux solaires pour résoudre la crise énergétique et climatique est tendance. Une loi (LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) qui impose un équipement en ombrières photovoltaïques pour les parkings extérieurs de plus de 80 places a été promulguée le 10 mars 2023 et va obliger les propriétaires de grands parkings à installer de telles structures sauf si une installation équivalente sur une zone attenante est prouvée. Sauf erreur de notre part, l'INRAE

serait donc largement concerné sur son site de Villenave-d'Ornon, (ne serait-ce qu'en considérant les parcs principaux, attenants aux bâtiments BFP, ISVV et MICA). L'Institut aurait-il anticipé cette obligation légale en choisissant délibérément l'option technique la moins satisfaisante mais la moins coûteuse ? Nous ne l'espérons pas.

Par ailleurs, un des arguments avancés est que le domaine consomme beaucoup d'énergie et que cette installation permettra d'alimenter cette consommation à hauteur de 20 %. Là encore nous restons perplexes. Depuis des années, nous avons été nombreux·ses à demander une rénovation énergétique de nos bâtiments qui, pour nombre d'entre eux sont des passoires énergétiques autant en hiver qu'en été désormais. Si cette action avait été anticipée, nous aurions déjà gagné de précieux mégawatts et une baisse sensible de notre facture énergétique... D'autre part, interroge-t-on suffisamment l'augmentation de nos dépenses énergétiques, en particulier dans nos activités de recherche au moment où capteurs, intelligence artificielle et « big data » envahissent nos thématiques ? L'installation de ces panneaux ne conduit-elle pas à nous dédouaner sous couvert de production d'énergie « verte » (si tant est qu'on oublie la production des panneaux et l'extraction des minerais souvent polluants) d'une réflexion plus large sur nos comportements et activités ? Disposons-nous sur les différents sites et bâtiments du bilan précis des postes énergétiques qui nous permettrait de porter les efforts là où ils seraient nécessaires ? Ainsi, au lieu de s'attaquer à la source des problèmes, et de ne pas interroger notre habitude de penser l'énergie foisonnante et bon marché, ne risquons-nous pas de simplement ajouter une nuisance supplémentaire à un mal déjà bien profond ?

La crise que nous vivons nécessite aujourd'hui de repenser la façon dont la société est organisée, y compris dans la manière dont nous produisons des connaissances. De notre point de vue, ce projet d'installation de panneaux solaires participe in fine à cette non remise en cause de ce modèle aujourd'hui dépassé et qu'aujourd'hui même le GIEC dénonce. C'est pourquoi nous invitons la présidence à organiser une véritable réflexion sur ce projet, et d'ores et déjà à envisager une solution intermédiaire qui ne sacrifie pas les espaces de respiration de plus en plus rares sur la métropole. Nous sommes prêt·es à y participer.

Solidairement,

Les représentant·es du personnel SUD Recherche branche INRAE du Centre Nouvelle Aquitaine Bordeaux

### Le projet :





**Un projet alternatif (en bleu : ombrières)**

